



## Le Programme national du Fonds social européen (FSE) 2014-2020, un levier stratégique et financier pour l'emploi et l'inclusion sociale

La politique de cohésion définie pour la programmation 2014-2020 entend contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie Europe 2020 qui vise à générer une croissance intelligente, durable et inclusive au sein de l'Union européenne. Le Fonds Social Européen (FSE) constitue, dans ce cadre, un des leviers stratégiques et financiers pour améliorer les possibilités d'emploi, renforcer l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté, promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, et élaborer des politiques globales et pérennes d'inclusion active.

### Le Fonds social européen, une gouvernance spécifique au service de l'emploi et de l'insertion

La gestion du FSE est partagée sur la période 2014-2020 entre l'Etat et les conseils régionaux. Les conseils régionaux gèrent 35 % de l'enveloppe nationale du FSE au titre en particulier de la formation professionnelle et de l'orientation et l'Etat 65 % des crédits au titre principalement de la lutte contre la pauvreté, de l'accès à l'emploi et de la formation des travailleurs *via* le programme opérationnel national FSE (PON FSE), adopté par la Commission européenne le 10 octobre 2014.

L'Etat s'appuie au niveau local sur son réseau de DREETS, autorités de gestion déléguées, et 118 organismes intermédiaires, en particulier Pôle emploi, les conseils départementaux, les métropoles compétentes et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Les actions au titre du PON FSE sont réparties sur 3 axes stratégiques et 8 priorités d'investissement dont une nouvelle (PI 9.4) introduite au premier trimestre 2020 en vue de soutenir la mise en œuvre de mesures de lutte contre l'épidémie de Covid 19 et de protection sanitaire et en compenser l'impact social. Par ailleurs, une enveloppe supplémentaire de 800 M€ (crédits REACT-EU) a été allouée à la France pour la période 2021-2023 afin de faire face aux répercussions de la crise sanitaire et donné lieu à la création d'un 4<sup>e</sup> axe stratégique (cf. encadré).

L'enveloppe globale FSE pour la programmation 2014- 2020 est de 3,6 milliards d'euros.

### Une programmation des crédits prolongée sur 2021 et une dynamique toujours satisfaisante

Fin 2020, la totalité des crédits de l'enveloppe initiale du PON FSE a été programmée et en 2021, la première tranche des crédits REACT-EU, notamment sur l'accompagnement global, porté par Pôle emploi. La prolongation de la période de programmation sur l'année 2021, en raison du retard pris sur le processus de préparation de la prochaine période de programmation, a permis, sur la base des reliquats des organismes intermédiaires, le redéploiement des crédits et de nouvelles programmations.

La programmation se traduit donc toujours par une dynamique satisfaisante, notamment avec 117% des crédits UE programmés sur l'axe 3 qui représente plus de la moitié des crédits de l'enveloppe financière initiale sur des actions d'inclusion en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi. 75 opérations ont en particulier été programmées pour un montant UE global de plus de 32 millions d'euros sur la nouvelle priorité 9.4.

L'axe 1 qui vise plus particulièrement l'accompagnement à l'emploi des demandeurs d'emploi et s'est déployé parallèlement aux actions portées par le PON IEJ sur l'accompagnement des jeunes vers l'emploi confirme aussi sa dynamique constante avec un taux de 103% fin 2021.

Le taux de programmation à fin 2021 était de 101% pour l'axe 2 qui vise la formation des salariés et des salariés licenciés. Des sous-réalisations sont toutefois importantes en 2020 et 2021. Cela concerne en particulier les opérations portées par les OPCO, en raison soit d'une difficulté à organiser des formations dans le contexte des confinements mis en place dans le contexte de la crise sanitaire, soit d'une concurrence des financements ayant été renforcée par les crédits nationaux.

## Des participants souvent défavorisés qui s'inscrivent vers un retour à l'emploi

Fin 2021, près de 3,8 millions de participants sont entrés dans plus de 20 000 opérations financées par le FSE dont près des ¾, soit plus de 2,8 millions de participants, sur l'axe 3.

Les jeunes de moins de 25 ans représentent 20% des participants du PON FSE (2/3 sur l'axe 1), les plus de 54 ans, 8%. Le niveau de formation des participants est peu élevé, 60% ont un niveau scolaire inférieur au second cycle du secondaire. Les opérations financées sont majoritairement à destination d'un public défavorisé : un participant sur deux est allocataire de minima sociaux, près d'un tiers des participants sont d'origine étrangère, 21% habitent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Les participants en situation de handicap représentent 7% du total des participants.

A l'entrée des opérations, plus d'un participant sur deux est au chômage, 27% sont inactifs tandis que 16% occupent un emploi. A la sortie immédiate, 30% des participants des opérations du PON FSE occupent un emploi et 7% sont en reprise d'études ou en formation. Six mois après leur sortie, la situation continue de s'améliorer : 39% des participants chômeurs ou inactifs à l'entrée occupent un emploi et 7% sont en reprise d'études ou en formation ; 32% des participants en emploi à l'entrée dans l'opération ont vu leur situation sur le marché du travail s'améliorer.

Le taux de retour à l'emploi six mois après la sortie des opérations varie néanmoins selon les priorités d'investissement, Les écarts s'expliquent notamment par la nature des opérations et des publics couverts sous chacune des priorités d'investissement. Globalement, l'âge, le niveau de formation et la situation sociale sont des déterminants forts de l'insertion dans l'emploi. Les moins de 25 ans, les participants à niveau de formation plus élevé et les participants en situation non défavorisée sont mieux insérés sur le marché du travail 6 mois après leur sortie. À l'inverse, le taux d'emploi est plus faible parmi les plus âgés et les personnes à plus faible niveau de qualification. L'obtention d'une qualification améliore l'accès à l'emploi (+ 3 points).

Près des deux tiers des participants considèrent que l'opération à laquelle ils ont participé a joué un rôle positif dans la suite de leur parcours professionnel et leur a permis de reprendre confiance en leurs capacités professionnelles.

### **Le PO national FSE : 4 axes stratégiques et 9 priorités**

***La PI 9.4 introduite en 2020 en réponse à la crise sanitaire et l'axe 5 en 2021 pour favoriser la réparation des dommages engendrés par celle-ci***

**Axe 1 : Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

*Enveloppe financière : 420 M€*

L'ambition de cet axe 1 est double :

- Faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs, notamment les plus fragilisés.

Cela passe notamment par un accompagnement plus personnalisé, une aide à la mobilité, par l'incitation à l'entrepreneuriat ou au travail indépendant ou encore par une amélioration des méthodes employées par les structures accompagnantes.

- Réduire le décrochage scolaire et améliorer l'orientation des jeunes

Les actions soutenues à ce titre viseront principalement les demandeurs d'emploi et les inactifs, notamment les jeunes et les seniors, les moins qualifiés, les femmes en congé parental ou sortant de congé parental, les personnes confrontées à la concurrence du chômage, les personnes en activité réduite subie, les publics habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville à la recherche d'un emploi

4 priorités d'investissement ont pour objet de financer des actions correspondant aux ambitions de cet axe :

**PI 8.1** : L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives notamment les chômeurs de longue durée et les personnes les plus éloignées du marché du travail

**PI 8.3** : L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micros, petites et moyennes entreprises.

**PI 8.7** : La modernisation des institutions du marché du travail telles que les services publics et privés de l'emploi de façon à mieux répondre aux besoins du marché du travail

**PI 10.1** : La réduction et la prévention du décrochage scolaire et la promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance

## **Axe 2 : Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels**

*Enveloppe financière : 676 M€*

L'axe 2 a pour objectif d'améliorer l'employabilité et les compétences des salariés pour faire face aux mutations économiques grâce à deux priorités :

**PI 8.5** : L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

**PI 8.6** : Le vieillissement actif et en bonne santé

Types d'actions soutenues : Les actions permettant d'anticiper les mutations économiques, notamment via le renforcement et l'élargissement des compétences des salariés (ex : formation tout au long de la vie) ; les actions en faveur de l'égalité professionnelle ; les démarches de revitalisation.

## **Axe 3 Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

*Enveloppe financière : 1,63 Md€*

L'objectif de l'axe 3 est de promouvoir l'inclusion sociale et de lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination. Elle comporte une priorité d'investissement qui a été complétée d'une nouvelle priorité au premier trimestre 2020 en réponse à la crise sanitaire et sociale.

**PI 9.1** : L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

Cet axe cible spécifiquement les personnes les plus éloignées de l'emploi, c'est-à-dire notamment les bénéficiaires des minima sociaux mais aussi d'autres personnes en situation d'exclusion. Cela inclut également les actions en faveur des structures (administrations, entreprises, associations...) dans le cadre de projets notamment de l'économie sociale et solidaire dont la finalité est de permettre une insertion durable des bénéficiaires aujourd'hui très éloignées de l'emploi.

**PI 9.4** : Cette nouvelle priorité vise l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général.

## **Axe 4 Assistance technique**

*Enveloppe financière : 167 M€*

Cet axe permet de financer des actions d'animation, d'évaluation, de communication et de développement et maintenance du système d'information nécessaires à la mise en œuvre et à la réussite des actions du PO national FSE.

## **Axe 5 Mise en œuvre des crédits REACT-EU**

*Enveloppe financière : 785,8 M€*

Cet axe vise à améliorer l'insertion des personnes le plus impacté par la crise, notamment les inactifs, les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée, et améliorer l'offre d'insertion.

## **Axe 6 Appuyer la mise en œuvre des crédits REACT-EU et évaluer leur impact**

*Enveloppe financière : 14,2 M€*

Cet axe correspond à l'assistance technique pour la mise en œuvre des crédits REACT-EU.